



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

Service : Service technique  
Dossier suivi par : Chantal Brever  
T. 30 91 91-505  
F. 30 91 91-500  
[technique@kehlen.lu](mailto:technique@kehlen.lu)

## AVIS AU PUBLIC

### EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le syndicat SIDERO a introduit une demande de modification non-substantielle relative à la modification du délai de mise en exploitation (1/20/0007).

La demande d'autorisation concernant le dossier n°1/24/0248 du 12 juin 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 21 juin jusqu'au 06 juillet 2024 inclus.

Kehlen, le 21 juin 2024

Le Bourgmestre,  
Félix Eischen

Le Secrétaire,  
Marco Haas



06/07/2024